



# PROCES-VERBAL

## COMITE DE DIRECTION DU DISTRICT

Réunion du 09 septembre 2019

**Présidence :** GALLÉ Philippe.

**Présents :** BASTGEN Patrick, BONNET Philippe, BROUILLON Jérôme, BUREAU Christian, CHEVALLIER Martine, CREPIN Roger, GABUT Thierry, MICHAU Gilles, ROMIEN Sophie, TERCIER Pierre.

**Assistent :** DURAND Fabrice (Directeur Administratif),  
GILET Sylvain (Expert-comptable société PARTENAIRES CONSEILS),  
GIUNTINI Guillaume (Conseiller Départemental Football Animation),  
HENNAULT Sébastien (Adjoint technique Football féminin et nouvelles pratiques).

**Excusés :**

**Membres :** BRETON Nathalie, BROSSARD Christophe, CHASLE Pierre, DESRUTIN Alain (Président de la Commission des Arbitres), FREMONT Fabrice, MARTIN Prisca.

**Invité :** TEIXEIRA Antonio (Président de la Ligue Centre-Val de Loire).

Début de la réunion : 19h00.

### **1 – ADOPTION PROCES VERBAUX DU COMITE DE DIRECTION ET DES BUREAUX**

- \* Procès-verbal du Comité du 23 mai 2019 : adopté.
- \* Procès-verbal du Bureau restreint du 17 juillet 2019 : adopté.
- \* Procès-verbal du Bureau restreint du 05 septembre 2019 : adopté.

### **2 - INTERVENTION ET COMMUNICATIONS DU PRESIDENT DU DISTRICT**

#### **Philippe GALLE**

Le Président présente tout d'abord Sébastien HENNAULT, nouvel « Adjoint technique football féminin et nouvelles pratiques du District » et lui souhaite encore la bienvenue. Il arrive du club d'YZEURES-PREUILLY où il fut dirigeant bénévole avant d'être salarié. Sébastien remercie du bon accueil reçu jusqu'à maintenant au District.

#### **2.1– Informations nationales**

##### **2.1.1– Subventions**

- les attributions des subventions CNDS aux clubs et aux instances sont en cours de finalisation. Le montant des subventions baisse de 8 à 10% en moyenne par rapport à l'an dernier. La subvention CNDS attribuée au District d'Indre-et-Loire est de 11.000 €.

##### **2.1.2– Elections 2020**

- un courrier de la FFF a été adressé à toutes les instances pour prévoir la période des élections des comités en 2020.

- \* Assemblée Fédérale électorale : 12 décembre 2020.
- \* Assemblée de Ligue : 30 jours avant celle de la FFF.

## **2.2– Informations régionales**

### **2.2.1– Lutte contre les incivilités et la maltraitance**

- la venue de la Ministre des sports au siège de la Ligue est prévue le 4 octobre dans le cadre de la mission test confiée à la Ligue sur la protection des licenciés vis-à-vis des délinquants sexuels. Un cahier des charges est à l'étude afin de définir le rôle de la Ligue-Centre Val de Loire et de ses districts.

### **2.2.2– Valorisation du bénévolat**

- une délégation de 5 jeunes bénévoles du District va se rendre à Clairefontaine pour visiter le Centre Technique National les 21 et 22 septembre.

### **2.2.3– Féminisation des dirigeantes**

- l'opération « club des 100 femmes » a été lancée. Trois femmes de la Ligue ont été proposées dont Martine CHEVALLIER. Cette opération fédérale consiste à former et à récompenser des femmes engagées dans le football amateur.

### **2.2.4– Vie des commissions**

- dans le cadre du fonctionnement des commissions régionales, la Ligue réitère la priorité donnée à l'organisation de réunions en visioconférence. Le remboursement des frais sous forme d'allègement fiscal est également privilégié.

- la mise à jour des classements des terrains et installations sportives est en cours dans les districts. Le District 37 est particulièrement félicité pour son travail.

- les commissions disciplinaires des districts sont convoquées le 7 septembre 2019 pour recevoir les informations liées aux bonnes pratiques juridiques.

Roger CREPIN intervient au nom de la Commission de discipline du District. Il évoque la multiplication des auditions afin de respecter le droit à la défense des personnes fautives ou soi-disant fautives.

### **2.2.5– Finances**

- les frais de déplacement individuels doivent être présentés à la Ligue sous un délai de 30 jours au plus tard, sous peine de ne pas être remboursés.

- les clubs en situation d'impayé auprès de la Ligue sont communiqués. Les clubs d'Indre-et-Loire seront relancés par le District.

### **2.2.6– Statistiques licences**

- les statistiques licences de la Ligue comptent au 30 août 2019 une régression de 13,40% par rapport à la saison n-1. Les raisons invoquées sont notamment les difficultés à renouveler les licences par la voie dématérialisée, d'autant plus qu'il existe une forte proportion de certificats médicaux à renouveler.

### **2.2.7– Compétitions**

- le TOURS F.C.3 se désengage du championnat régional R2. La Ligue a décidé de ne procéder à aucun repêchage.

### **2.2.8– Evénements**

- la Ligue fêtera ses 100 ans à l'occasion du match de Ligue 2 : U.S.ORLEANS – BERRICHONNE CHATEAUROUX le 25 octobre 2019.

Une délégation de 15 personnes par district est conviée.

## **2.3– Informations départementales**

### **2.3.1– Planning des manifestations**

<b>Date</b>	<b>Horaire</b>	<b>Manifestation</b>	<b>Lieu</b>	<b>Représentants</b>
23/09/2019	19h	Réunion clubs D1	Parcay-Meslay	GALLE Philippe BASTGEN Patrick BROSSARD Christophe TERCIER Pierre
26/09/2019	19h	Assemblée Générale District	La Riche	Comité

25/10/2019		Anniversaire 100 ans Ligue	Orléans	Délégation 37
19/11/2019	19h00	Soirée remise CREDIT AGRICOLE	Notre Dame d'Oé	Comité

### 2.3.2– Partenariat

Deux nouveaux sponsors s'associent à l'image du District :

- la société spécialiste en éclairage public R2E2 associe son nom au Challenge D4-D5.
- la société de travail temporaire ADWORK'S INTERIM associe son nom aux championnats D3, D4 et D5.

### 2.3.3– Actions sociales et citoyennes

Un partenariat se met en place avec la MISSION LOCALE de TOURAINE pour proposer aux volontaires de l'agrément collectif des ateliers sur les services proposés par cette association.

### 2.3.4– Social

Un apprenti en Brevet Entraîneur de Football a été recruté à compter du 1<sup>er</sup> septembre pour travailler sur les nouvelles pratiques, l'arbitrage, la préformation et la formation des gardiens de but. Antoine RAIMBAULT effectuera ainsi sa 2<sup>ème</sup> année d'apprentissage au District. Il suppléera également le détachement partiel de Laurent MAJCHRZAK comme Entraîneur gardiens de but de l'équipe de France U20.

## **3 –INTERVENTION DU SECRETAIRE GENERAL**

### **Patrick BASTGEN**

Le Secrétaire Général informe le Comité sur tous les points ci-dessous :

#### **3.1- Vie des commissions**

- candidatures de MM. Stéphane CHARTIER et Guy BATISSE pour intégrer la Commission des Dirigeants.

Considérant l'avis favorable du Président de la Commission,

Considérant que les personnes sont licenciées FFF,

Le Comité donne un avis favorable.

- candidature de M. Régis MEUNIER pour intégrer la Commission de Surveillance des opérations électorale.

Considérant l'avis favorable du Président de la Commission,

Considérant que la personne est licenciée FFF,

Le Comité donne un avis favorable.

- candidature de M. Bernard FREULON pour intégrer la Commission des Terrains et installations sportives.

Considérant l'avis favorable du Président de la Commission,

Considérant que la personne est licenciée FFF,

Le Comité donne un avis favorable.

- candidatures de MM. Marvin GOUGEON, Mickaël LABBE, Christophe MUNSCHY, Frédéric NEUVILLE, Vincent SILVESTRE pour intégrer la Commission J.T.

Considérant l'avis favorable du Président de la Commission,

Considérant que les personnes sont licenciées FFF,

Le Comité donne un avis favorable.

- candidatures de MM. Tiphaine BURBAUD, Ibrahim HAKAOUI, Stéphane ROCHOUX pour intégrer la Commission J.T. Féminines

Considérant l'avis favorable du Président de la Commission,

Considérant que les personnes sont licenciées FFF,

Le Comité donne un avis favorable.

- les membres de la Commission J.T. MMme MAHO Alain et Nadia demandent par courrier l'exonération de leur cotisation District.

Après débat au sein du Comité,

par équité entre tous les membres des commissions départementales vis-à-vis de l'obligation de cotiser,

Le Comité ne donne pas une suite favorable à cette exonération.

### **3.2- Vie des clubs**

- les clubs en Non Activité Totale E.S.VILLAINES LES ROCHERS, A.S. TAUXIGNY sont proposés à la radiation compte tenu de leur inactivité.

Le Comité donne un avis favorable.

- le club loisir de TOURS AVENIR FC ne souhaite pas poursuivre son activité au sein du District. Il est proposé à la radiation.

Le Comité donne son accord. Le club était débiteur de 23 € sur son compte. Cette somme sera enregistrée comptablement comme une créance irrécouvrable.

- un nouveau club féminin est affilié : DOLUS LE SEC.

- le club omnisport de l'U.S.CHAMBRAY a cédé son numéro d'affiliation 520240 à la nouvelle association « F.C.CHAMBRAY LES TOURS ». Le football sur cette ville est désormais proposé uniquement par cette association indépendante de l'omnisport.

- le club d'YZEURES-PREUILLY invite le District pour l'inauguration de son nouveau club-house à Preuilly sur Claise.

Philippe BONNET représentera le Comité à cette manifestation.

- le club du BOUCHARDAIS a invité le District à son tournoi U11-U13.

Nathalie BRETON et Christophe BROSSARD représenteront le Comité à cette manifestation.

- le groupement de l'A.P.F.ST MAURIEN a invité le District à son Assemblée Générale.

Philippe BONNET représentera le Comité à cette occasion.

### **3.3- Compétitions**

- le taux de réussite global de la FMI sur la saison dernière est de 96%.

### **3.4- Elections**

- la Commission de surveillance des opérations électorales a validé la seule candidature reçue (sur les 4 postes vacants) pour être Représentant des clubs départementaux aux A.G. de Ligue pour le reste de la mandature 2016-2020.

L'élection sera organisée à l'occasion de l'Assemblée Générale du 26 septembre 2019.

### **3.5- Assemblée Générale**

- il est proposé l'ordre du jour suivant pour l'Assemblée Générale du District le jeudi 26 septembre prochain au District :

- 18h15 – 19h00 : *Inscriptions et vérification des pouvoirs.*
- à partir de 19h00 :
  - Accueil de la municipalité de La Riche.*
  - Accueil du club du Racing La Riche*
  - Allocution d'ouverture du Président, Philippe GALLÉ.*
- *Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21 juin 2019.*
- *Communication du Secrétaire Général*
- *Présentation des comptes annuels 2018-2019 :*
  - o *Rapport du Trésorier Général, Thierry GABUT.*
  - o *Rapport du commissaire aux comptes, Gérard BREAL.*
  - o *Approbation des comptes clos au 30 juin 2019.*
  - o *Affectation du résultat.*
- *Présentation et vote des modifications des textes.*
- *Présentation de l'élection complémentaire des Représentants aux AG de Ligue*
- *Remise des médailles*
- *Votes des clubs aux urnes.*
- *PAUSE.*
- *Intervention de l'équipe technique départementale*
- *Intervention des commissions*
- *Intervention des personnalités*

- Questions diverses.
- Résultats des votes par la Commission de Surveillance des Opérations Electorales.
- Discours de clôture de l'Assemblée Générale par le Président, Philippe GALLÉ.
- Casse-croûte offert par le District

Le Comité donne son accord.

### **3.6 Lutte contre les incivilités**

- le Président de la Ligue a adressé un courriel à tous les clubs de la région pour rappeler la non tolérance des instances vis à vis des conduites et incartades qui portent gravement atteinte à l'image du football. Des actions en responsabilités disciplinaires directes (joueurs, éducateurs) ou indirectes (club, dirigeant, spectateurs) seront systématiquement recherchées et très sévèrement sanctionnées.

- des visites des clubs N3 avec la cellule anti-hooliganisme d'Indre-et-Loire se sont déroulées dernièrement. Le suivi « hooliganisme » des compétitions amateurs nationales est effectivement renforcé.

- l'opération « Carton vert » est renouvelée cette saison. Les joueurs récompensés pour la saison dernière seront récompensés prochainement.

### **3.7- Suivi des ententes**

Considérant les dispositions de l'article 7 des R.G. des championnats départementaux féminins et de l'article 14 du Règlement des championnats jeunes du District qui indiquent :

- qu'une équipe en entente ne peut être engagée qu'à la seule condition que chaque club (de D2 à D5) la composant présente au moins 2 licenciés de la catégorie.
- qu'une équipe d'un club de D1 ne peut être engagée en entente qu'à la seule condition qu'il enregistre au moins 3 licenciés de la catégorie.

Considérant les lois du jeu indiquant le nombre minimum de joueurs pour engager une équipe :

- 7 joueurs pour une équipe U15 à 8, U13 et U11.

Considérant l'état des effectifs par clubs par catégories à ce jour,

Catég.	Compét.	Clubs	Dénomination	Avis du Bureau
Loisir	Brassage	C.N.A.V. -, GATINE CHOISILLE	CNAV Ent.	4 licenciés loisir à CNAV. 5 licenciés loisir à GATINES CHOISILLE. Avis favorable.
U15F	Brassage	AVOINE O.C.C., Groupement BOURGUEILLOIS	BOURGUEILLOIS Ent.	5 licenciées à AVOINE 13 licenciées à BOURGUEILLOIS, Considérant les dispositions de l'article 39 ter des R.G. de la FFF interdisant les groupements de créer une entente avec un club extérieur, Considérant l'intérêt supérieur de développer le football féminin jeunes, Le Comité décide exceptionnellement d'autoriser cette entente pour cette saison.

### **3.8- Révision des textes**

- la Commission de Révision des textes a étudié des modifications de textes qui sont prévus à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 26 septembre.

Cf. Annexes 1 et 2.

Le Comité donne un avis favorable. Les modifications réglementaires et notamment le tableau d'influence des accessions et descentes des championnats seniors seront proposées à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du District le 26 septembre.

## **4 –INTERVENTION DU TRESORIER GENERAL**

**Thierry GABUT, Sylvain GILET**

#### **4.1- Comptes annuels 2019-2020**

Sylvain GILET fait une présentation des principaux indicateurs du compte de résultat du District :

- \* les produits d'exploitation sont en augmentation. Les amendes ont augmenté d'une part vs n-1 de 5,5 k€. D'autre part, les subventions liées au Service Civique augmentent également d'une manière importante mais sont presque intégralement reversées aux clubs de l'agrément collectif. Enfin les subventions provenant des instances FFF et Ligue ont été optimisées avec l'animation Coupe du Monde féminine et la mise à disposition de Laurent MAJCHRZAK auprès de l'équipe de France U20.

- \* les charges d'exploitation sont maîtrisées au niveau de l'administratif. La masse salariale augmente mais les charges sociales se stabilisent vs n-1. Les provisions retraite sont enregistrées à hauteur de 43 k € avec le nouveau dispositif décidé sur l'exercice précédent, en augmentation de 7.000 € sur l'exercice.

- \* les charges exceptionnelles sont largement supérieures par rapport à n-1 à cause d'un fait marquant : les factures des exercices précédents présentées en retard par le fournisseur SOIR DE MATCH.

L'analyse du bilan au 30/06/2018 fait apparaître les éléments suivants :

- \* en passif, les capitaux propres s'élèvent à 494 k€.

- \* en actif, les disponibilités sont satisfaisantes.

Thierry GABUT évoque le Résultat et les comparaisons des comptes par rapport :

- \* le résultat bénéficiaire est de 23 k€. Il s'appuie sur un socle solide de licenciés et de subventions.

- \* les produits sont supérieurs de 68 k€ par rapport au budget du fait des faits précités.

- \* les charges sont maîtrisées également du fait des commissions qui respectent leur budget.

Compte tenu de cette présentation, il est proposé de valider les comptes annuels 2018-2019 du District arrêtés au 30 juin 2019 et de les porter à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale du District.

Le Comité donne son accord à l'unanimité.

#### **4.4- Amendes**

- le club de TOURS NIMBA n'a pas réglé par prélèvement bancaire le 31 juillet dernier pour défaut de remise du RIB.

Le Comité inflige une amende de 12 € pour 1<sup>ère</sup> relance impayé conformément aux tarifs du District.

- le club de TOURS NIMBA n'a pas réglé le solde de son acompte District avant l'échéance du 2 septembre.

Le Comité inflige une amende de 25 € pour 2<sup>ème</sup> relance impayé conformément aux tarifs du District.

#### **4.5- Tarifs**

- il est proposé deux modifications aux tarifs du District :

- \* amende 1<sup>ère</sup> année d'infraction au Statut de l'arbitrage : 50 € au lieu de 60 € afin d'uniformiser le tarif entre tous les districts et la Ligue.

- \* droit d'engagement Coupe féminine U18F : 21 € au lieu de 35€ par souci de cohérence avec le tarif de la Coupe Christine Cornet seniors féminine.

Le Comité donne son accord.

### **5- INTERVENTION DU DEPARTEMENT JEUNES ET TECHNIQUE**

**Philippe BONNET, Sébastien HENNAULT.**

#### **5.1- Football d'animation**

Philippe BONNET informe le Comité sur les points suivants :

- la réunion de rentrée du Foot à 8 s'est déroulée le 1<sup>er</sup> septembre à St Cyr sur Loire avec plus de 100 personnes présentes (50 clubs représentés sur 73 engagés en U11 et U13).

- les réunions de pays se déroulent prochainement :

- \* lundi 16 septembre à Villeperdue : clubs du Chinonais et du Lochois.

- \* mardi 17 septembre au District : clubs de Loire Touraine et Loire Nature.

- \* mercredi 18 septembre au District : clubs de l'agglomération tourangelle.

- les rentrées du foot d'animation sont prévues ainsi :

- \* U10 et U11 le samedi 21 septembre sur 15 sites.

- \* U8 et U9 le samedi 21 septembre sur 20 sites.
- \* U6 et U7 le samedi 28 septembre sur 15 sites.
- il faut noter des nouveautés cette saison :
- \* constitution d'un groupe de clubs « Avenir » en U9 et U11 qui vont jouer à 8 avec les nouvelles lois du jeu selon les directives de la D.T.N.
- une réunion plénière de la Commission départementale J.T. se tiendra le 19 septembre.

## **5.2- Labels**

Philippe BONNET informe le Comité que des remises des labels officielles seront prochainement programmées dans les clubs suivants (en présence des élus locaux et d'un représentant du Crédit Agricole T.P.) :

- Label Jeunes FFF Elite pour la période 2019-2022 : TOURS FC.
- Label Jeunes Excellence pour la période 2019-2022 : AVOINE O.C.C., BOURGUEILLOIS, DESCARTES, MONTLOUIS, OUEST TOURANGEAU, RICHELAI S.J.S.
- label Jeunes Espoir pour la période 2019-2022 : CHANCEAUX, GATINE CHOISILLE, MONNAIE, VILLEDOMER.
- les clubs labellisés seront également récompensés à l'occasion de la soirée CREDIT AGRICOLE le 19 novembre prochain à la salle Oésia de Notre Dame d'Oé.
- les labels des clubs suivants arrivent à échéance : CHAMBRAY, LA MEMBROLLE-METTRAY, PAYS MONTRESOROIS, SYMPHORIEN TOURS, ST CYR, U.S ST PIERRE DES C., VERETZ-AZAY-LARCAY. Des visites doivent donc être programmées.
- les dotations en termes de récompenses pour les clubs labellisés sont conséquentes :

	KIT ESPOIR	KIT EXCELLENCE	KIT ELITE
BALLONS TAILLE 4	30	60	60
BALLONS TAILLE 5		20	30
T-SHIRT	15	20	30
SACS A BALLONS	3	7	10
CHASUBLES BLEUS S/M	15	30	30
CHASUBLES VERTS S/M	15	30	30
CHASUBLES BLEUS L/XL	-	10	15
CHASUBLES VERTS L/XL	-	7	13
MAILLOTS ENFANTS JOUEURS	30	60	60
SHORTS ENFANTS JOUEURS	30	60	60
CHAUSSETTES ENFANTS JOUEURS	30	60	60
MAILLOTS ENFANTS GARDIENS	3	6	6

Néanmoins, le « label n'est que la cerise sur le gâteau, l'objectif est d'aider le club à construire son projet club.

## **5.3- Féminines**

Sébastien HENNAULT informe le Comité sur les points suivants :

- la Rentrée du foot féminin est fixée au 21/09 à Monts. Un atelier arbitrage sera organisé.
- la Journée Départementale du Foot féminin est fixée au 6 juin 2020.
- le Festifoot U13 régional se déroulera les 14 et 15 septembre au C.T.R. Châteauroux. Une délégation du District sera composée de Philippe BONNET, Nicolas COUTANT, Guillaume GIUNTINI et Françoise SIMBAULT.

## **6 – TOUR DE TABLE**

### **6.1- COMMISSION DES ARBITRES**

#### **6.1.1- Effectifs**

- 144 arbitres ont renouvelé leur dossier d'arbitre cette saison soit 70%. On compte 40 arrêts confirmés. .

#### 6.1.2- Formation

- le premier examen de candidats arbitres compte 18 personnes inscrites.
- la réunion de rentrée des arbitres se tiendra le 23 septembre à Parçay-Meslay.

#### **6.2- COMMISSION SPORTIVE**

Pierre TERCIER, Président de la Commission, informe le Comité sur les points suivants :

- les calendriers des compétitions jeunes sont en cours d'élaboration.
- les calendriers des coupes départementales sont en cours de réflexion.

#### **6.3- COMMISSION DE PROMOTION DE L'ARBITRAGE**

Gille MICHAU rappelle au Comité que la promotion de l'arbitrage est l'affaire de toutes les familles du football.

#### **6.4- COMMISSION DES NOUVELLES PRATIQUES**

Sébastien HENNAULT informe le Comité sur les points suivants :

##### 6.4.1- Loisir

- la réunion de rentrée du Foot loisir s'est tenue le 2 septembre au District. On compte le retrait de 5 équipes et l'inscription de 6 nouvelles.
- 20 équipes se sont engagées pour le championnat loisir cette saison dont 4 équipes « entreprises » : SKF, POMONA, EUROVIA et SAE 37.
- la date d'échéance pour se mettre en conformité avec les licences a été fixée au 19 octobre 2019.
- le début du championnat est fixé au lundi 23 septembre 2019.
- les clubs souhaitent toujours participer aux coupes KWIATOWSKI et LIZE.
- un tournoi de foot indoor est prévu en février 2020.

##### 6.4.2- Nouvelles pratiques fédérales

- il est projeté d'organiser un tournoi E-Foot au Five (FIFA 2020) en octobre,
- il est prévu d'organiser un tournoi Futnet et une soirée beach soccer.

##### 6.4.3- Futsal

- la réunion de rentrée du Futsal s'est tenue le 6 septembre 2019 au District.
- 16 équipes se sont engagées pour le championnat futsal cette saison dont 4 équipes « entreprises ».
- la date d'échéance pour se mettre en conformité avec les licences a été fixée au 19 octobre 2019.
- le début du championnat est fixé au lundi 30 septembre 2019. Une nouvelle formule de championnat est expérimentée.
- les clubs souhaitent toujours participer aux coupes. Il est projeté d'inviter les clubs libres à participer à cette compétition.

#### **6.5- COMMISSION DES ACTIONS SOCIALES ET CITOYENNES**

Martine CHEVALLIER informe le Comité sur l'événement qui s'est déroulé récemment sur les installations de St Cyr sur Loire : un tournoi entre migrants. Des représentants de la FFF, de la Ligue et du District furent présents.

#### **6.6- COMMISSION DE DISCIPLINE**

Roger CREPIN informe le Comité que la Commission tiendra sa première réunion le jeudi 12 septembre 2019.

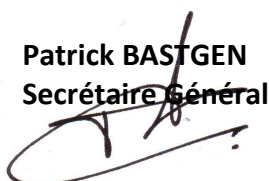
#### **6.7-VALORISATION DU BENEVOLAT**

Jérôme BROUILLON informe le Comité que l'Assemblée de l'A.E.F. 37 se déroulera dans la continuité de la réunion plénière de la Commission J.T.

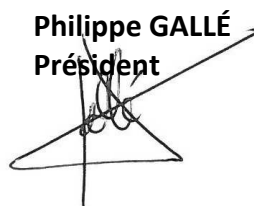
L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 22h10.

Prochaine réunion : mardi 29 octobre 2019.

**Patrick BASTGEN**  
Secrétaire Général



**Philippe GALLÉ**  
Président





## ANNEXE 1 : PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT DES CHAMPIONNATS SENIORS MASCULINS DEPARTEMENTAUX

### 1- PROPOSITION DE TABLEAU D'INFLUENCE DES ACCESSIONS MONTEES DES CHAMPIONNATS

Les championnats D4 (6 poules) et D5 se jouent désormais à 10 équipes pour cette saison 2019-2020, il faut donc prévoir un nouveau tableau d'influence dans les championnats seniors départementaux :

	DESCENTES de R3	0	1	2	3	4	5	6
<b>DIVISION 1</b>	Montées de D1 en R3	2	2	2	2	2	2	2
	Descentes de D1 en D2	2	2	2	3	4	5	6
<b>DIVISION 2</b>	Montées de D2 en D1	4	3 (e)	2	2	2	2	2
	Descentes de D2 en D3	4	4	4	5 (l)	6 (o)	7 (q)	8
<b>DIVISION 3</b>	Montées de D3 en D2	6 (a)	5 (f)	4	4	4	4	4
	Descentes de D3 en D4	8	8	8	9	10 (p)	10 (p)	10 (p)
<b>DIVISION 4</b>	Montées de D4 en D3	10 (b)	9 (g)	8 (j)	8 (j)	8 (j)	8 (j)	8 (j)
	*Descentes de D4 en D5	8 (c)	9 (h)	6	7 (m)	7 (m)	7 (m)	7 (m)
<b>DIVISION 5</b>	Montées de D5 en D4	8 (d)	7 (i)	6 (k)	5 (n)	5 (n)	5 (n)	5 (n)

- a) 6 montées de D3 en D2 : soit 1 montée dans chaque poule + les 2 meilleurs 2<sup>ème</sup> au coefficient du Fair-Play (Article 17 des RG de la Ligue et ses Districts)
- b) 10 montées de D4 en D3 soit 1 montée dans chaque poule + les 4 meilleurs 2<sup>ème</sup> au coefficient du Fair-Play (Article 17 des RG de la Ligue et ses Districts).
- c) 8 descentes de D4 en D5 : soit 1 descentes dans chaque poule + les 2 moins bons au coefficient du Fair-Play (Article 17 des RG de la Ligue et ses Districts).
- d) 8 montées de D5 en D4 : soit 1 montée dans chaque poule + « x » meilleur(s) 2<sup>ème</sup> , voire « x » meilleur(s) 3<sup>ème</sup> au coefficient sportif
- e) 3 montées de D2 en D1 : soit 1 montée dans chaque poule + le meilleur 2<sup>ème</sup> au coefficient du Fair-Play (Article 17 des RG de la Ligue et ses Districts)
- f) 5 montées de D3 en D2 : soit 2 montées dans chaque poule + le meilleur 2<sup>ème</sup> au coefficient du Fair-Play (Article 17 des RG de la Ligue et ses Districts)
- g) 9 montées de D4 en D3 : soit 1 montée dans chaque poule + les 3 meilleurs 2<sup>ème</sup> au coefficient du Fair-Play (Article 17 des RG de la Ligue et ses Districts)
- h) 9 descentes de D4 en D5 : soit 1 descente dans chaque poule + les 3 moins bons 9<sup>ème</sup> au coefficient du Fair-Play (Article 17 des RG de la Ligue et ses Districts)
- i) 7 montées de D5 en D4 : soit 1 montée dans chaque poule + « x » meilleur(s) 2<sup>ème</sup> , voire « x » meilleur(s) 3<sup>ème</sup> au coefficient sportif
- j) 8 montées de D4 en D3 : soit 1 montée dans chaque poule + les 2 meilleurs 2<sup>ème</sup> au coefficient du Fair-Play (Article 17 des RG de la Ligue et ses Districts)
- k) 6 montées de D5 en D4 : soit 1 montée dans chaque poule + « x » meilleur(s) 2<sup>ème</sup> , voire « x » meilleur(s) 3<sup>ème</sup> au coefficient sportif

- l) 5 descentes de D2 en D3 : soit 2 descentes dans chaque poule + le moins bons 9ème au coefficient du Fair-Play (Article 17 des RG de la Ligue et ses Districts)
- m) 7 descentes de D4 en D5 : soit 1 descente dans chaque poule + le moins bons 9ème au coefficient du Fair-Play (Article 17 des RG de la Ligue et ses Districts)
- n) 5 montées de D5 en D4 : soit 1 montée dans chaque poule + « x » meilleur(s) 2ème , voire « x » meilleur(s) 3ème au coefficient sportif
- o) 6 descentes de D2 en D3 : soit 3 descentes dans chaque poule
- p) 10 descentes de D3 en D4 : soit 2 descentes dans chaque poule + les 2 moins bons 9ème au coefficient du Fair-Play (Article 17 des RG de la Ligue et ses Districts)
- q) 7 descentes de D2 en D3 : soit 3 descentes dans chaque poule + le moins bons 8ème au coefficient du Fair-Play (Article 17 des RG de la Ligue et ses Districts)

**Origine** : Commission sportive.

**Avis de la C.D.R.T.** : Avis favorable

**Avis du Comité de Direction du District** : Avis favorable.

## ANNEXE 1 : PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT DES CHAMPIONNATS JEUNES MASCULINS DEPARTEMENTAUX

<i>Textes actuels</i>	<i>Textes modifiés</i>
<p style="text-align: center;"><small>h) du</small> <b>REGLEMENT DES CHAMPIONNATS « JEUNES » DEPARTEMENTAUX</b></p> <p><b>Article 1 – ORGANISATION</b></p> <p>Le District d’Indre et Loire organise des Championnats Départementaux Jeunes dont la composition est précisée par chaque règlement spécifique.</p> <p><b>Article 12 – RÉCOMPENSES</b></p> <p>Des coupes seront remises en fin de saison selon chaque règlement spécifique, sauf pour le championnat U12</p> <p style="text-align: center;"><b>REGLEMENT DU CHAMPIONNAT U12 à 8 DISTRICT</b></p> <p><b>Article 1 - ORGANISATION ET DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS</b></p> <p><b>1.1 - Phase Unique (Septembre à Décembre) 1ère phase (brassage)</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• 2 poules composées de 6 équipes.</li><li>• Ces équipes se rencontrent en matchs allers simples.</li><li>• Une seule équipe par club.</li></ul> <p><b>1.2 - Deuxième Phase</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>* Volontariat championnat régional : 2 équipes maximum</li><li>* Poule unique de 9 à 10 équipes</li><li>* Les équipes se rencontrent en matchs allers simples (si nombre d’équipes = ou &gt; 8).</li></ul>	<p style="text-align: center;"><b>REGLEMENT DES CHAMPIONNATS « JEUNES » DEPARTEMENTAUX</b></p> <p><b>Article 1 – ORGANISATION</b></p> <p>Le District d’Indre et Loire organise des Championnats Départementaux Jeunes dont la composition est précisée par chaque règlement spécifique. <i>Cependant, en fonction du nombre d’équipes engagées dans les différents championnats, le District se réserve le droit de modifier les spécificités des championnats jeunes en termes de niveaux, nombre de poules et nombres d’équipes.</i></p> <p><b>Article 12 – RÉCOMPENSES</b></p> <p>Des coupes seront remises en fin de saison selon chaque règlement spécifique, sauf pour les championnats U12 <i>et U13.</i></p> <p style="text-align: center;"><b>REGLEMENT DU CHAMPIONNAT U12 à 8 DISTRICT</b></p> <p><b>Article 1 - ORGANISATION ET DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS</b></p> <p><b>1.1 1<sup>ère</sup> phase (brassage)</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• 2 poules composées de 8 équipes maximum.</li><li>• Ces équipes se rencontrent en matchs aller-simple.</li><li>• <del>Une seule équipe par club.</del></li></ul> <p><b>1.2 - Deuxième Phase (Championnat par niveau)</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Niveau « Régional »</b> <del>« Elite »</del><ul style="list-style-type: none"><li>○ <i>A L’issue de la phase de brassage, candidatures possibles auprès de la Ligue du Centre Val de Loire</i></li></ul></li></ul>

### 1.3 - Conditions d'accès

- Retourner la fiche de volontariat dans les délais fixés par le District
- Etre inscrit sur FOOTCLUBS dans les délais prévus par le District.

### 1.4 - Choix des clubs

Etude des fiches de volontariat par le Bureau du Département JT du District

## REGLEMENT DU CHAMPIONNAT U13 DISTRICT

### Article 1 : ORGANISATION ET DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS

#### 1.1 - Première Phase (Brassage)

Il est organisé en 3 niveaux :

- **Brassage Elite**
  - Engagement sur fiche de candidature de la part des clubs (Une équipe par club au maximum).
  - Quatre poules seront créées pour le brassage Elite. seront créées pour le brassage Elite.
- **Brassage Masse 1**

pour évoluer en championnat régional.

- **Niveau « Elite Départemental »**

- A L'issue de la phase de brassage, la commission sportive reconstitue une poule de 6 équipes selon le classement composées d'équipes ayant finies aux 3 premières places en phase de brassage.
- Ces équipes se rencontrent en matchs aller-retour.

- **Niveau « Espoirs Départemental »**

- ⊖ A L'issue de la phase de brassage, la commission sportive reconstitue une poule de 8 à 10 équipes maximum selon le classement composées d'équipes ayant finies de la 4ème à la 8ème place de la poule de brassage.
- Ces équipes se rencontrent en matchs allers simples (si nombre d'équipes = ou > 8)

### 1.3 - Conditions d'accès

- Retourner la fiche de volontariat dans les délais fixés par le District
- Etre inscrit sur FOOTCLUBS dans les délais prévus par le District.

### 1.4 - Choix des clubs

Etude des fiches de volontariat par le Bureau du Département JT du District

## REGLEMENT DU CHAMPIONNAT U13 DISTRICT

### Article 1 : ORGANISATION ET DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS

#### 1.1 - Première Phase (Brassage)

Il est organisé en 3 niveaux :

- **Brassage Elite**
  - Engagement sur fiche de candidature de la part des clubs (Une équipe par club au maximum).
  - **Deux** poules de 8 équipes seront créées pour le brassage Elite.
- **Brassage Masse 1**

- Engagement libre de la part des clubs (Une équipe par club au maximum).

- **Brassage Masse 2**

- Engagement libre de la part des clubs
- Matches allers simples ; poules de 8 équipes maximum.

### 1.2 - Deuxième Phase (Championnats par niveau)

- **Championnat « Compétition »**

- A l'issue de la phase de brassage Elite, la commission sportive reconstitue des poules de 6 équipes composées d'équipes classées au même rang (+ ou – un rang).
- Ces équipes se rencontrent en matchs aller-retour.

- **Championnat « Evolution 1 et Evolution 2 »**

- A l'issue de la phase de brassage Masse 1 et 2, la Commission Sportive reconstitue des poules de 6 équipes composées d'équipes classées selon les rangs suivants :
  - 1,2 et 3 ensemble
  - 4, 5, 6, 7 et 8 ensemble
- Ces équipes se rencontrent en matchs aller-retour.
- 

## REGLEMENT DU CHAMPIONNAT U15 à 8 DISTRICT

### Article 1 : ORGANISATION ET DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS

Le District organise le championnat U15 à 8 en deux phases :

- un brassage
- une phase de championnat propre

La composition des poules de Brassage est définie selon le nombre d'équipes engagées.

Des poules de niveau en deuxième phase en matchs aller-retour seront définies en fonction des résultats de la première phase de brassage (les

- Engagement libre de la part des clubs (Une équipe par club au maximum).

- **Brassage Masse 2**

- Engagement libre de la part des clubs
- Matches allers simples ; poules de 8 équipes maximum.

### 1.2 - Deuxième Phase (Championnats par niveau)

- **Championnat « Compétition »**

- A l'issue de la phase de brassage Elite, la commission sportive reconstitue des poules de 6 équipes, **pouvant intégrer des équipes du brassage Masse 1.**
- Ces équipes se rencontrent en matchs aller-retour.

- **Championnat « Evolution 1 et Evolution 2 »**

- A l'issue de la phase de brassage Masse 1 et 2, la Commission Sportive reconstitue des poules de 6 équipes composées d'équipes classées **selon leur position au classement, et en respectant une certaine unité géographique :**
- Ces équipes se rencontrent en matchs aller-retour.

## REGLEMENT DU CHAMPIONNAT U15 à 8 DISTRICT

### Article 1 : ORGANISATION ET DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS

Le District organise le championnat U15 à 8 en **une ou** deux phases :

- un brassage
- une phase de championnat propre

La composition des poules de Brassage **et la formule proposée sont définies** selon le nombre d'équipes engagées.

Des poules de niveau en deuxième phase en matchs aller-retour seront définies en fonction des résultats de la première phase de brassage (les

modalités de répartition des équipes seront définies par la Commission Sportive en association avec le Bureau du Département Jeunes et Technique en début de saison en fonction du nombre d'équipes engagées).

modalités de répartition des équipes seront définies par la Commission Sportive en association avec le Bureau du Département Jeunes et Technique en début de saison en fonction du nombre d'équipes engagées).

**Origine** : Commission JT.

**Avis de la C.D.R.T.** : Avis favorable

**Avis du Comité de Direction du District** : Avis favorable